

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 123

28/08/2025



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SÉANCE DU 28 AOUT 2025

Modification du Règlement Intérieur de la cantine et la garderie : adopté à l'unanimité

A la suite d'une demande de l'école validée par l'Inspection Académique, les horaires de l'école seront légèrement modifiés à compter de ce 1^{er} septembre 2025 : 8h45-12h15 / 14h-16h30. De ce fait, il convient de modifier les horaires de la garderie du matin qui se terminera à 8h45 et non plus à 9h.

Document Unique des Risques Professionnels : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le Document Unique des Risques Professionnels qui est un document obligatoire dont le but est d'identifier les risques présents dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. Celui-ci sera transmis à chaque agent de la collectivité qui sera ainsi sensibilisé aux risques existants et aux actions et attitudes à adopter pour les minimiser. Ce document fera l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des actions réalisées et des situations nouvelles.

Création de 2 emplois non permanents à temps non complet : adopté à l'unanimité

Afin de permettre le remplacement d'agents momentanément absents, le conseil municipal valide à l'unanimité la création de 2 emplois non permanents, l'un de 25/35^{ème} pour le périscolaire (garderie, cantine, ménage) et l'autre de 20/35^{ème} pour le ménage et l'entretien des bâtiments communaux. Les 2 postes sont créés pour l'année scolaire 2025-2026.

Adhésion à la Centrale d'achats de la Fibre64 : adopté à l'unanimité

Grâce à l'adhésion à la Centrale d'achats de la Fibre64, la commune pourra bénéficier de tarifs négociés en matière de numérique, de services ou de fournitures. Le prix de cette adhésion est fixé à 150 € HT par an.

A vos agendas...

- **Mardi 2 septembre 2025** : don du sang, salle Isarce, 15h30-19h
- **Samedi 6 septembre 2025 (9h - 13h)** : Forum des Associations, gymnase A. Pourtau de NAY
- **Samedi 6 septembre 2025** : matches de Handball à 19h (N2M VS. L'Union HB) et 21h (N2F VS. LMege Cap-Ferret HB), salle J. Labarrère
- **Dimanche 7 septembre 2025** : « Journée Nelson Paillou : Fête du SPORT en famille », organisée par la CCPN, salles J. Labarrère et Isarce, 10h-12h30 à 14h-17h30 (gratuit)
- **Vendredi 12 septembre 2025, 19h** : Assemblée Générale d'Asson Animation, salle des assos, 19h
- **Du 23/09 au 16/12/25** : Atelier Mémoire Pep's Eurêka (en mairie d'Asson, sur inscription)
- **27 et 28 septembre 2025** : Tour Pédestre du Béarn (étape à Asson le dimanche 28/09)

Demandes de subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation : adopté à l'unanimité

Des travaux seront réalisés cette année pour sécuriser plusieurs cheminements piétonniers rue de la Bastide, à savoir : la poursuite du cheminement piéton rue de la Bastide de la croix de Nauguem jusqu'au Pont Bascule, la création d'un passage piétons en bas de l'école, à la sortie du city-stade, permettant de rejoindre l'aire de jeux du Labat en toute sécurité et la création d'un passage piéton rue de la Bastide au niveau du rond-point donnant rue Gaston Fébus.

Ces trois chantiers représentent une dépense totale d'environ 35 000 €. Grâce à l'aide du Département, à la participation de la Communauté de Communes pour les travaux liés au pluvial et la subvention attendue au titre des amendes de police, le coût réellement supporté par la Commune d'Asson sera d'environ 15 000 €.

Les délibérations sont disponibles après chaque conseil sur le site : <https://asson.fr/municipalite-asson/conseil-municipal/deliberations>

SÉANCE DU 28 AOUT 2025 (suite)

Electrification rurale – extension BT pour antenne téléphonie FREE : adopté à l'unanimité

Dans le cadre de l'installation d'une antenne de téléphonie par FREE Mobile sur un terrain privé (chemin de la Mote), une extension de réseau est nécessaire. Afin de permettre à l'opérateur de bénéficier des subventions de Territoire d'Énergie 64, le Conseil Municipal approuve le plan de financement qui s'élève à 47 386 € étant précisé que le reste à charge (24 777 €) sera supporté par FREE Mobile.

Accord Local sur la répartition des sièges au sein du conseil communautaire : adopté à l'unanimité

Dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Nay seront également renouvelés. Les règles de droit commun prévoient 46 sièges mais il est possible d'opter pour un accord local permettant notamment aux communes de plus petite taille d'avoir 1 siège de plus. C'est le choix qui a été voté en conseil communautaire portant à 52 le nombre de sièges. Les communes membres sont invitées à se positionner et le conseil municipal d'Asson valide cet accord local, sachant que le nombre de sièges pour Asson sera de 3, quelle que soit l'option choisie.

Reprises de voirie : adopté à l'unanimité

Dans le cadre d'un travail de régularisation de voirie, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'incorporation dans le Domaine Public Communal de plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés. Il s'agit pour la commune d'acquérir à titre gracieux des parcelles qui constituent d'ores et déjà des chemins, des trottoirs ou des portions de voirie mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une cession. Cela concerne la parcelle AB473 rue de Las Grabes, une partie du chemin Arriucour et du chemin d'Abérouède, la voie de lotissement rue de Labielle ou encore des parcelles situées rue du Lac et rue de l'Aubisque ayant servi à l'élargissement d'une portion de la rue de l'Aubisque. Le classement de toutes ces parcelles dans la voirie communale, ainsi que le chemin Arriusoulens, représente plus de 4 kms de voirie qui seront ainsi pris en compte dans le calcul de notre dotation globale de fonctionnement.

INFORMATIONS DIVERSES

Atelier mémoire « Pep's Eurêka » : du 23 septembre au 16 décembre 2025

Comment booster votre mémoire au quotidien ? L'Espace de vie sociale du Pays de Nay propose, pour les plus de 55 ans, des ateliers mémoires gratuits « Pep's Eurêka » animés par l'Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires. Le mardi matin de 9h30 à 11h30 pendant 10 semaines dès le 23 septembre 2025 (hors vacances scolaires). Gratuit sur inscription en mairie d'Asson 05.59.71.02.65

Fête du Sport en famille / journée Nelson Paillou : dimanche 7 septembre à Asson

Cette année, la Journée Nelson Paillou se déroulera à Asson le dimanche 7 septembre 2025. Au programme : disc-golf, panna football, tir à l'arc, mur d'escalade, golf foot, yoga, yoga sur chaise, hand, hand fauteuil, triathlon, yoga du rire, Qi Gong, marche, atelier vélo... et point information santé. Restauration sur place. Rendez-vous dès 10h à la salle Jean Labarrère ! Programme disponible en mairie ou sur <http://www.journeenelsonpaillou.fr/>

Du côté d'Asson Animation :

ASSON ANIMATION reprend ses activités. Venez rencontrer les bénévoles et animateurs au Forum des Association de Nay le samedi 6 septembre, de 9h à 13h, au stade André POURTAU ou lors de la journée Nelson Paillou à Asson le dimanche 7 septembre. Infos : <https://asson-animation.com/>

Programme culturel automne CCPN :

L'espace Culturel du Pays de Nay et les bibliothèques du territoire invitent petits et grands à explorer 4 grands thèmes à la croisée de l'art, du jeu, de la science et de l'humain : l'Eau, l'Architecture, l'Espace et les Portraits. Parmi les animations, trois se dérouleront à Asson : croque-histoires les mercredis 1^{er} octobre et 12 novembre à 10h30 et un atelier d'écriture le mercredi 19 novembre à 16h. Le programme complet est disponible en mairie ou sur www.culture.paysdenay.fr

De même, le journal « Interfaces » de la CCPN est à votre disposition en mairie d'Asson.